

Réponse COVID-19 pour les laboratoires de recherche et le personnel de soutien:

Alex Daniels; Gestionnaire, santé et sécurité (GSS) – Faculté des sciences

But:

Ce document met en valeur la procédure à suivre pour les chercheurs principaux, les superviseurs et les gestionnaires dans l'éventualité qu'un étudiant ou un employé présente des symptômes (fièvre, toux, difficultés respiratoires, etc.) ou qui reçoit un test COVID-19 positif.

Étudiant ou employé qui est symptomatique ou croit qu'il a été en contact avec un cas positif:

Ce que vous devez faire:

- L'étudiant ou employé doit s'auto-isoler immédiatement (le superviseur doit documenter le premier jour des symptômes)
- Il est recommandé que l'étudiant ou employé se fasse tester le plus tôt possible
- Si l'étudiant ou employé refuse de se faire tester, ils doivent s'auto-isoler pendant 14 jours suivant les premiers signes de symptômes. (Note: si l'individu refuse de se faire tester, il doit être considéré comme un cas positif)
- Tous les chercheurs ou employés qui ont été en contact avec la personne symptomatique doivent eux-aussi s'auto-isoler jusqu'à ce que le résultat du test soit négatif:
 - **Note:** Être en contact, tel que défini par Santé publique Ottawa, est lorsque qu'il y a eu contact sans masque ou lors d'interactions à moins de 2 mètres pour plus de 15 minutes à la fois
- L'espace de laboratoire **et/ou** de bureau doit être soigneusement désinfecté par les autres membres du laboratoire ou employés (tout en portant l'EPP approprié; gants, masque):
 - Lavez avec de l'eau savonneuse tous les points de contact fréquemment touchés
 - Une fois sec, vaporisez généreusement tous les points de contact fréquemment touchés avec la solution d'isopropanol (70% v/v)
 - Laissez la solution sur les surfaces pour 3 minutes ou jusqu'à ce que la solution soit évaporée
 - Essayez les surfaces avec un chiffon imbibe d'isopropanol ou une serviette en papier
 - Quittez la pièce et enlever vos gants et votre masque et jetez-les

Qui vous devez contacter:

- Tous les membres du laboratoire ou employés doivent être informés
- Les superviseurs qui ont des étudiants ou employés qui ont possiblement été en contact avec l'individu symptomatique
- Le Directeur du département
- Tout gestionnaire des plateformes technologiques auxquelles l'individu symptomatique a eu accès
- GSS (Alex Daniels; adaniel2@uottawa.ca). Ceci ne déclenchera aucun traçage de contact.

Étudiant ou employé qui a été testé positif:

Ce que vous devez faire:

- L'individu doit s'auto-isoler immédiatement pendant 14 jours suivant les premiers signes de symptômes
- Tous les étudiants et employés qui partagent un espace de laboratoire ou de bureau avec l'individu symptomatique doivent soit s'auto-isoler pendant 14 jours ou se faire tester (ils peuvent revenir au travail si le test est négatif ou après une période de 14 jours depuis le dernier contact avec le cas positif)
 - Toute personne refusant de se faire tester doit s'auto-isoler pendant 14 jours
- Tout membre du laboratoire ou les contacts proches qui ne partagent pas un espace de laboratoire ou de bureau devraient être avertis par leur superviseur de pratiquer l'auto-surveillance et de suivre les protocoles suggérés:
 - <https://ca.thrive.health/covid19/en> (English)
 - <https://ca.thrive.health/covid19/fr> (français)

Qui vous devez contacter:

- Tous les membres du laboratoire doivent être informés
- Les autres superviseurs qui ont des étudiants qui peuvent avoir été en contact avec l'individu symptomatique
- Doyen
- Le Directeur du département
- Santé et mieux-être (sdesnoy2@uottawa.ca)
- GSS (Alex Daniels; adaniel2@uottawa.ca)
 - Débutera le traçage de contact + communications au département et au ORM/Santé et bien-être

Information à fournir au GSS lors de cas positifs:

- ✓ **Nom de l'étudiant ou employé qui est en quarantaine pendant 14 jours** (cette information sera confidentielle et sera partagée seulement avec les employés de santé et sécurité)
- ✓ **Lieu du laboratoire et/ou bureau**
- ✓ **Date où l'étudiant a commencé à avoir des symptômes**
- ✓ **Dernière fois que l'étudiant a été sur le campus**
- ✓ **Espaces communs fréquentés** deux jours avant le début des symptômes jusqu'au dernier jour que l'étudiant était sur le campus
 - Dans quels laboratoires l'étudiant a travaillé (édifice et numéro de pièce)
 - Quelles plateformes technologiques l'étudiant a utilisé durant cette période
 - Est-ce qu'il a visité des membres du personnel de soutien (ex. secrétariat du Département de chimie, Bureau des études supérieures, Cabinet du Doyen)

Qu'est-ce qui sera fait une fois que le GSS a été informé?

- Si un employé est testé positif:

- Lise Griffith OU Sonia Desnoyers (Santé et bien-être) sera informée de la situation
- Si le cas positif est un étudiant ou chercheur:
 - Mike Histed (ORM) sera contacté
- Santé publique Ottawa sera informé d'un cas positif ce qui déclenchera leur propre procédure de traçage de contact
- Procédure de traçage de contact de la Faculté des sciences:
 - Toute personne qui est jugé à risque sera contactée immédiatement et les endroits sur le campus, fréquentés régulièrement par l'individu infecté, seront identifiés
 - Les superviseurs de ces endroits seront informés afin que les employés et étudiants peuvent pratiquer l'auto-surveillance et déterminer les prochaines étapes
 - Les plateformes technologiques et les employés de soutien qui ont été en contact avec soit l'individu infecté ou les contacts à risque seront informés
- Une communication sera envoyée au département sous la direction de l'équipe des communications de SPO
 - Les informations clés suivantes seront communiquées:
 - Date du test et la dernière journée sur le campus de la personne infectée
 - Édifice et étage affecté
 - Rappel aux personnes à risque de pratiquer l'auto-surveillance et de suivre les recommandations de Santé publique Ottawa